

# Option chant choral

## 2 La pratique



Le chant choral se pratique 1h par semaine en salle de musique. Cette heure sera consacrée au 1<sup>er</sup> semestre à l'apprentissage des chants par cœur et au 2<sup>nd</sup> semestre, à la mise en espace du chœur, la narration, le jeu des solistes et au développement de l'esprit d'une troupe.

En plus de cette heure hebdomadaire, une journée de répétition est organisée avant chaque période de vacances.

L'engagement pour cet enseignement facultatif est d'un an avec à chaque fois un nouveau projet et l'inscription se fait en juin pour l'année scolaire suivante.

## 5 Le travail, l'évaluation et les points pour le D.N.B.

Aucun travail n'est demandé à la maison, tout se fait en classe. Si besoin, l'élève aura à sa disposition tous les enregistrements des chansons du projet. En fin d'année scolaire, chaque élève de la chorale sera évalué selon deux axes : le geste vocal et l'attitude.

Le chant choral permet également l'évaluation de 5 des 8 domaines du socle commun de compétences, de connaissances et de culture qui apporte la moitié des points nécessaire à l'obtention du D.N.B.

De plus, cet enseignement facultatif rapporte 20 points bonus aux élèves de 3<sup>e</sup> pour l'obtention du D.N.B. et permet également d'enrichir le parcours d'éducation artistique et culturel (P.E.A.C.) qui peut être présenté lors de l'oral du D.N.B. valant jusqu'à 100 points.



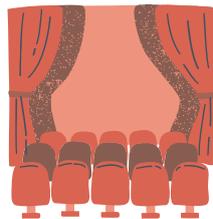
## 1 Un enseignement facultatif à la rentrée 2025

A la rentrée 2025, en plus de l'heure hebdomadaire de l'enseignement obligatoire de l'éducation musicale, il est proposé aux collégiens de prendre une option facultative : le chant choral. Cette appellation permettra de faire apparaître le chant choral dans l'emploi du temps de l'élève.



## 3 L'objectif

Le chant choral est déjà fréquenté par de nombreux collégiens depuis plusieurs années. L'objectif de cette option est la soirée spectacle dans des conditions quasi-professionnelles au cours de laquelle nous présentons notre projet de l'année.



## 4 L'effectif de la chorale

Le chant choral est ouvert à tous les collégiens et 2 groupes seront créés avec un nombre de places limité. Il y aura donc une chorale pour le cycle 4 (5<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>) sur un 1<sup>er</sup> programme pour des élèves expérimentés et une chorale pour les élèves de 6<sup>e</sup> avec un 2<sup>nd</sup> programme pour des élèves qui veulent découvrir la pratique vocale collective.

Les 6<sup>e</sup> sont tous acceptés en périodes d'essai et les 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> seront sélectionnés selon 4 critères : le geste vocal, l'attitude, la motivation et la mixité. Ces élèves devront rédiger une lettre de motivation à leur inscription. Une commission étudiera les demandes et déterminera les choristes qui bénéficieront de cet enseignement facultatif.

## 6 Inscription au chant choral

Je, soussigné.e

père/mère/tuteur de

certifie avoir pris connaissance du document d'information et souhaite que mon enfant suive l'enseignement facultatif du chant choral.

Si mon enfant entre en 5<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>, je sais qu'il doit joindre à son inscription une lettre de motivation détaillant les raisons pour lesquelles il veut faire du chant choral à la rentrée 2025.

pour le 11 juin au plus tard

signature \_\_\_\_\_